

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2025

Cession de la parcelle cadastrée AL 107 d'une superficie de 261 m² sise rue Malte Brun

N°2025-024

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni **le 7 avril 2025 à 20h00**, sous la présidence de Monsieur Olivier THOMAS, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 22

M. Olivier Thomas, M. Jérôme Cauët, Mme Sonia Roisin, M. Alexandre Bussière, Mme Emmanuelle Grèze, M. Sylvain Legrand, M. Gilles Guillaume, Mme Catherine Delaitre, Mme Laurence Amichaux, Mme Arlette Bourdelot, Mme Natacha El Hayek, Mme Justine Giagnoni, Mme Laure Gibou, Mme Joane Besse, M. Patrick Mouchelin, Mme Emmanuelle Pic, M. Jérôme Plateau, Mme Hébé Pouchou, Mme Katia Robert-Hautemulle, M. Damien Rousseau, M. Enzo Sodano, M. Jules Thomas.

22 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 6

Mme Sandrine Boëte à Mme Natacha El Hayek
M. Frédérick Baby Marinpouy à M. Alexandre Bussière
M. Sébastien Le Ferrec à M. Gilles Guillaume
M. Jean-Marc Payen à Mme Catherine Delaitre
Mme Cécile Revoyre à M. Jérôme Cauët
M. Christophe Royer à M. Jules Thomas

Absent.e : 1

M. Sébastien Bouet

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Hébé Pouchou a été désignée Secrétaire de Séance

Rapporteur : Monsieur Jérôme CAUËT

VU l'article L.2121- 29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis des Domaines en date du 28/01/2025 ;

CONSIDERANT que la parcelle cadastrée AL 107 est située en zones UH1 du PLU ;

CONSIDERANT qu'un accord amiable a été trouvé entre la commune et Mme BRISSON Odette pour l'acquisition de la parcelle cadastrée AL 107 contigüe à sa propriété sise rue Malte Brun ;

CONSIDERANT que Mme BRISSON Odette se porte acquéreuse de la parcelle cadastrée AL 107 d'une superficie totale de 261 m² au prix de 26 100 €, soit 100 € par mètre carré ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la cession de la parcelle cadastrée AL 107 à Mme BRISSON Odette d'une superficie totale de 261 m² sise rue Malte Brun au prix de 26 100 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que les recettes seront inscrites au Budget 2025 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité ;

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits
Le Maire,
Monsieur Olivier THOMAS

 